



APA aide salarié à domicile

Par Dan46

Bonjour

Ma femme 80 ans développant la maladie Alzheimer , bénéficiait d'une allocation APA , pour aide ménagère à domicile .

Ma femme vient de rentrée en Ehpad .

J'ai 82 ans , puis je continuer à utiliser les chèques CRCESU qu'il recevait mensuellement , à mon profit .

Je suis en parfaite santé .

Cordialement .

Par TUT03

Bonjour

les chèques sont nominatifs, ils sont donc probablement établis au nom de votre épouse, il serait préférable de créer un compte CESU à votre nom pour l'emploi d'une personne à votre domicile, vous ne bénéficiez peut être pas de l'APA donc le salaire et les charges sociales seront à votre charge, mais vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôts

si votre épouse a des troubles cognitifs, elle va peut être être placée sous mesure de protection, le curateur/tuteur devra séparer son budget du vôtre

Par Dan46

Bonjour TUTO 03

Merci pour votre réponse.

Cordialement